

CCP Tutorat en entreprise (CCPI)

RS6717 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333, 333n
Formacode(s)	44588, 44539, 33072
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2024
Date d'échéance	19/07/2028

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018**CPNEF Inter-secteurs Papiers Cartons****Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie**<https://www.observatoire-metallurgie.fr>**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la formation Professionnelle (CPNEFP) de l'habillement**

Partenaires habilités

163 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 162 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100015	Former et organiser l'évaluation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100031	Former et organiser l'évaluation
ACS PERFORMANCE FORMATION CONSEIL	81264932500022	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former et organiser l'évaluation
AFPI BOURGOGNE 21 71	77821328000044	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100069	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100077	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100085	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100093	Former et organiser l'évaluation
AFPI INSERTION POITOU CHARENTE	79008626800014	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 163 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6717-ccp-tutorat-en-entreprise-ccpi/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CCPI « Tutorat en entreprise » permettra à son titulaire de préparer l'arrivée et accueillir un collaborateur, de contribuer à l'acquisition de savoir-faire professionnels, de mettre en œuvre son accompagnement mais aussi de participer à l'évaluation du suivi de la formation de ce collaborateur.

Le Certificat Professionnel Interbranches « Tutorat en entreprise » participe à la qualité des processus de certification

attendue par les entreprises, à l'accompagnement et à la réussite des parcours de transmission des savoir-faire des collaborateurs, il facilite l'harmonisation des processus.

Il contribue aussi à la professionnalisation et la reconnaissance des missions par ses pairs.

Le CCPI « Tutorat en entreprise » est utile pour certifier les tuteurs d'entreprise qui doivent accueillir, former, évaluer et accompagner les collaborateurs au sein de leur entreprise, sur site ou lors de leurs déplacements professionnels (chantiers, ...).

Les entreprises, qui rencontrent des problématiques de recrutement, de départ à la retraite et de compétences, doivent développer une politique RH qui intègre le ciblage et la professionnalisation de tuteurs, qui seront garants d'une bonne intégration, formation, évaluation et accompagnement des collaborateurs tutorés en interne.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Compétence 1 : Préparer l'arrivée et accueillir le tutoré

Cette compétence vise à préparer l'arrivée du tutoré et à l'accueillir de manière optimale :

- Identifier son rôle en tant que tuteur, ainsi que les besoins, missions, tâches et compétences du tutoré au regard du poste dans un esprit d'anticipation du déploiement du parcours de tutorat
- Préparer et réaliser l'accueil, préparer et initier le parcours d'intégration
- Transmettre les informations relatives à l'environnement de travail du tutoré et de l'entreprise
- Préciser les objectifs et l'intérêt du travail attendu au tutoré
- Compétence 2 : Contribuer à l'acquisition de compétences professionnelles

Cette compétence vise à transmettre des compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être, seul ou en lien avec un organisme de formation et/ou un/des formateur(s) interne(s) le cas échéant :

- Vérifier l'adéquation du projet en entreprise avec les objectifs du parcours de formation du tutoré
- Préparer les séances de formation / d'apprentissage
- Organiser le parcours de formation / d'apprentissage dédié
- Transmettre les compétences professionnelles attendues en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Compétence 3 : Mettre en œuvre l'accompagnement du tutoré

Cette compétence vise à :

- S'assurer de l'implication des parties prenantes (tuteur, tutoré, organisme de formation et/ou formateur(s) internes (s), manager, service RH, service(s) support(s)...) dans l'accompagnement du tutoré
- Informer les parties prenantes de la progression du tutoré
- Coconstruire un parcours de professionnalisation et établir une planification
- Compétence 4 : Participer à l'évaluation du suivi de la formation

Cette compétence vise à :

- Évaluer les compétences du tutoré en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être tout au long du parcours de formation/d'apprentissage
- Proposer et/ou mettre en œuvre des actions correctives nécessaires à l'apprentissage du tutoré
- Participer au bilan de fin de parcours
- Renseigner un dossier de suivi et d'évaluation des résultats du tutorat

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Il n'y a pas de réglementation particulière pour exercer les activités visées par la certification.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel ou en ayant validé une certification professionnelle de niveau à minima n-1 du cadre national des certifications professionnelles soit après une expérience professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	19/07/2024
Durée de l'enregistrement	4 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2028
Date de dernière délivrance possible	19/01/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	122	—	—	—
2021	164	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5949

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6717/>

Où se former

Formations référencées	16
Organismes	15
Régions couvertes	4
Prix indicatif	840 € – 3 710 €
Durée	14 – 42 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	67 %
Période	01/2025 – 05/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	7 450 €
Coût moyen par dossier	2 483 €
Durée moyenne	28 h
Période	01/2025 – 01/2026
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.